



Comité Directeur

Compte rendu de la réunion du 10 novembre 2022

Présents : Mmes Chrystèle DE JESUS, Juliette POIRIER, Mrs Cédric CONGOURDEAU, Jean-Paul FORGET, Jacques HERISSE, Jean-Claude LELANDAIS, Claude LE PEN, Fabrice PELLUARD, Jacques PERRAGUIN, Dominique POIRIER, Christian TEYSSIER.

Excusés : Mmes Aurélie BRISSET, Alexandra HABERT, Mrs Michel BERNARD, René DELALANDE, Yannick GABRIEL, Mikaël RAGUENEAU, Vincent ROUGET, Sylvain TRUBERT.

Absents : Mrs Yann AGUIRRE, Hervé BAGLAN, Nicolas LESCANE, Arnaud NIVET, Rodolphe POPIN.

11 membres présents sur 24.

I – Carnet familial

RAS

II – Adoption du procès-verbal du Comité Directeur du 15 septembre 2022

Le PV de la réunion du 15 septembre 2022 est adopté à l'unanimité.

III – Validation des Comptes 2022 et Budget 2023

Le compte de résultat, bilan 2022 et le budget prévisionnel 2023 sont fournis en [Annexes 1, 2 et 3](#).

Le Président rappelle que, conformément aux statuts, les comptes et budget présentés ici ont été, au préalable, soumis à Mr Yazid Bourahli, Président de la commission finances, ainsi qu'aux vérificateurs aux comptes, Mrs Didier Bodard et Michel Cherouvrier, qui se sont réunis le mercredi 09 novembre 2022 à 10h00 dans les locaux du Comité en compagnie du Président, du Trésorier et de la Secrétaire/comptable.

L'exercice 2022 présente un résultat déficitaire à hauteur de 5 248 €.

Points à retenir :

- Le recrutement prévu pour un poste d'Animateur sportif n'a pas pu être réalisé cette année.
- Le CD37 a bénéficié d'un soutien financier significatif de la part du Conseil Départemental et l'opération « La caravane sportive » du mois de juillet a été un succès.
- En revanche, le soutien financier de l'ANS (Agence Nationale du Sport) a été très faible cette année avec un montant versé à hauteur de 2 000 € (versus un dossier de demande déposé pour 8 000 €). Nous ne comprenons pas cette baisse très conséquente ; notre

dossier ANS 2022 s'inscrit à notre sens dans la droite ligne du projet fédéral. Cette situation a été très dommageable pour le Comité qui n'a eu connaissance du montant accordé que le 1^{er} septembre 2022, date beaucoup trop tardive pour intervenir sur les dépenses quasiment déjà totalement engagées.

- La part de la cotisation territoriale retenue de façon arbitraire pour le Comité régional depuis le mois d'avril 2022, 5 € par licences soit un montant d'environ 8 000 €, est comptabilisée en « Produits à recevoir » et n'est toujours pas versée à ce jour.
- La trésorerie du Comité est fortement fragilisée en cet fin d'exercice, un suivi mensuel est mis en place pour 2023.
- Le Comité prévoit une saison sportive 2022/2023 ambitieuse (formations, stages, sélections, entraînements, animations...) et espère que la Fédération nationale et le Comité régional apporteront leur soutien par l'intermédiaire de l'ANS. Un budget prévisionnel 2023 équilibré est proposé en ce sens.

Les comptes 2022 et budget prévisionnel 2023 sont adoptés à l'unanimité.

IV – Validation de l'ordre du jour de l'AG du 02 décembre 2022

Le Président présente l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale (cf [Annexe 4](#)).

En réponse à une question de Fabrice Pelluard, le Président précise qu'un appel à candidature n'a pas été lancé en remplacement de Chrystèle de Jésus qui quitte le comité directeur en cette fin de saison, il préfère la venue de nouvelles personnes dans les commissions par cooptation.

Jacques Hérisse fait part de son absence à l'assemblée générale et laisse Arnaud Nivet présenter le rapport de synthèse de la commission route. Par souci de clarté et de gain de temps, Jacques Perraguin regrette que ce ne soit pas une seule et même personne qui présente la synthèse annuelle des commissions.

L'ordre du jour de l'assemblée générale est adopté à l'unanimité.

V- Convention territoriale Départements/Région Centre Val de Loire

Le Président présente le projet de convention rédigé à la suite de la dernière réunion du groupe de travail composé des 6 Présidents des 6 Comités départementaux (cf [Annexe 5](#)).

Les membres du Comité valident les modifications apportées mais soulignent que plusieurs questions quant à la mise en œuvre de cette convention restent en suspens : Quelle instance va juger des bilans réalisés et des éventuelles sanctions financières à appliquer ? En cas d'application de sanctions financières, que deviennent les sommes retenues ?....

Jacques Perraguin propose qu'un bilan de la saison sportive 2022 soit réalisé conformément au projet de convention et qu'il soit soumis au Comité régional à titre d'exemple de mise en œuvre. Le Président retient cette proposition.

Les membres du comité directeur valident à l'unanimité le projet de convention présenté et donne délégation au Président pour qu'il soit soumis pour signature auprès du Comité régional.



VI – Points sur les rapports des commissions

Le Comité remercie les responsables de commissions qui ont quasiment tous envoyés leur rapport de fin d'année. Il reste 3 rapports en attente, celui de la secrétaire générale et des commissions « Ecoles de vélo » et « Organisation des championnats et protocole ».

Par ailleurs, il est prévu que les rapports de la commission Finances et des vérificateurs aux comptes soient transmis au Comité pour le 21 novembre.

VII – Récompenses des champions régionaux et au-delà

Jean-Claude Lelandais souhaite voir évoluer les récompenses remises aux champions.

Après échanges entre les membres présents, il est décidé à l'unanimité :

- **Les titres récompensés : les champions régionaux et champions de France, les podiums des championnats d'Europe et du Monde.**
- **Les types de récompenses : un bon d'achat Décathlon jusqu'à la catégorie U17 et un panier garni pour les catégories suivantes.**

Fin de la réunion à 21h40

Le Président :
Jean-Claude LELANDAIS

La Secrétaire :
Aurélie BRISSET